

Actualités de l'ORMR : rappel de la date limite de présentation de la DAR, soutien des carrefours de PCI, Journée de sensibilisation à la retraite (15 février 2024)

RAPPEL : date limite de présentation de la Déclaration annuelle de renseignements (DAR)

L'ORMR rappelle à toutes les maisons de retraite de remplir et présenter leur [Déclaration annuelle de renseignements \(DAR\)](#) obligatoire d'ici au 1^{er} avril 2024. Il incombe aux titulaires de permis de veiller à ce que leur(s) établissement(s) réponde(nt) avant la date limite.

Les titulaires de permis et/ou les gestionnaires de maisons de retraite qui ont des questions ou qui ont besoin de conseils supplémentaires pour remplir et présenter leur DAR peuvent communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de l'ORMR en envoyant un courriel à info@rhra.ca ou en composant le 1 855 275-7472.

Soutiens des carrefours de PCI pour les maisons de retraite

L'ORMR aimerait rappeler aux maisons de retraite la disponibilité de services gratuits de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les maisons de retraite par l'intermédiaire des carrefours de PCI. Ces derniers s'attachent à promouvoir une approche proactive en ce qui concerne les maisons de retraite et sont à même d'y assurer une formation sur la PCI à plusieurs facettes pour le personnel, les familles et les résidents. Ils peuvent également offrir un soutien sous forme d'audit de la PCI et travailler avec les maisons de retraite à remédier aux manquements en la matière.

L'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants à profiter du soutien offert par les carrefours de PCI. Pour vous mettre en relation avec votre carrefour de PCI local et obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec IPACHubs@ontario.ca.

C'est la Journée de sensibilisation à la retraite!

C'est aujourd'hui, le 15 février 2024, la [Journée de sensibilisation à la retraite](#) et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) souligne cette année, dans le cadre de sa campagne, l'importance de la planification et de l'épargne en prévision de la retraite.

L'ORMR invite les titulaires de permis et les exploitants des maisons de retraite à communiquer les ressources de l'ARSF sur les [régimes de retraite](#) aux membres de leur personnel afin qu'ils puissent en apprendre davantage sur leurs options en matière d'épargne-retraite.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ARSF, vous pouvez consulter son [site Web](#).